

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA

SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE

DECRET N° 87/4648 /MT SSJ /DGFP /du 5 Nov
1987 / DGPE/OC/B2
portant intégration et nomination de
Monsieur MALONGA (Gaston) dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Elevage) **

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Constitution du 1^{er} Juillet 1979 ;
Ordonnance n° 19/84 du 23.02.84, portant ratification de l'Or-
donnance n° 19/84 du 23.02.84, portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 1^{er} Juillet 1979 ;

Loi n° 15/82 du 3.02.82, portant statut général des
fonctionnaires ;

Loi n° 21/77-FR du 21.02.1958, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/490 du 3.05.60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie II des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.05.1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.07.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.07.1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du 3.02.1952, portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.07.1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 62/141/FP-BE du 25.03.1965, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 62/50/FP-BE du 24.02.1967, réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974/abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.07.1962, fixant les échelonne-
ments individuels des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/056 du 08.01.1984, portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

(/u le décret n° 87/481 du 20.08.1987, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 87/482 du 20.08.1987, portant organisation
des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/200 du 5.03.1985, déterminant le circuit
d'approbation des notes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'accord du 5.08.1970, signé entre l'URSS et
la République Populaire du Congo ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

--- D E C R E T : ---

.../...

ARTICLE 1ER : — En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 5.5.60 et du Protocole d'Accord du 5.6.70 susvisés, Monsieur MALONGA (Gaston), né le 26 Mars 1947 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master Of Science en Zootechnie, obtenu à l'Institut Zoovétérinaire N.M. Borissenko de Kharkov (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire-Inspecteur d'Elevage Stagiaire, indice 710.-

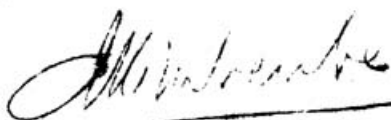
ARTICLE 2 : — L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3 : — Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 5 Novembre 1987.

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice



- Commandant Dieudonné KIMBIBE. -



Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPE.....	3
DGFP/EST.....	2
D.G.D.....	3
D.C.F.....	1
M.D.R.....	2
S.G.D.R.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/EC.....	2./-

